



Qualité et prix du service public d'élimination des déchets ménagers

(Rapport réalisé conformément au Décret n°2000-404 du 11 mai 2000)

RAPPORT ANNUEL 2011

Sommaire

A	LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
1	TERRITOIRE ET COMPETENCE	4
1.1	PERIMETRE	4
1.2	COMPETENCES EXERCEES	5
2	ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS	6
2.1	PRESENTATION GENERALE	6
2.2	COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES	6
2.2.1	COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	6
2.2.2	COLLECTE SELECTIVE	7
2.2.3	LES DECHETERIES	9
2.2.4	RECAPITULATIF DES TONNAGES COLLECTES	11
2.3	COMPOSTAGE INDIVIDUEL	11
2.4	DECHETS NE PROVENANT PAS DES MENAGES MAIS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE PUBLIC	11
2.4.1	COLLECTE DES DECHETS ASSIMILES AUX DECHETS MENAGERS	11
2.4.2	ACCES DES PROFESSIONNELS EN DECHETERIE	12
3	ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECHETS	13
3.1	LOCALISATION DES UNITES DE TRAITEMENT (HORS ENCOMBRANTS ET TOXIQUES DES DECHETERIES)	13
3.2	NATURE DES TRAITEMENTS ET VALORISATION (HORS ENCOMBRANTS ET TOXIQUES DES DECHETERIES)	14
3.2.1	NATURE DES TRAITEMENTS	14
3.2.2	VALORISATION MATIERE	15
3.3	TRAITEMENT DES DECHETS DES DECHETERIES	16
B	LES INDICATEURS FINANCIERS	17
4	LES INDICATEURS FINANCIERS	17
4.1	MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ELIMINATION	17
4.2	BILAN ANNUEL	18
4.2.1	DEPENSES DU SERVICE	18
4.2.2	MODALITES DE FINANCEMENT	18
4.2.3	BILAN FINANCIER DU SERVICE	19
C	SYNTHESE	20

1 – PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	20
2 – LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2011	23
3 – LES PRINCIPAUX INDICATEURS	24
4 - CONCLUSION	29

A Les indicateurs techniques

1 – Territoire et compétence

1.1 – Périmètre

La Communauté de Communes Loire-Divatte (CCLD) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant 6 communes :



■ Population desservie

Etendue sur un espace de 14 821 hectares, la CCLD compte 24 427 habitants (pop : données INSEE)¹ :

Nom de la commune	Population
Barbechat	1292
La Chapelle-Basse-Mer	5152
Le Landreau	3173
Le Loroux-Bottereau	6734
La Remaudière	1127
Saint-Julien-de-Concelles	6949
TOTAL	24 427 ¹

Le type d'habitat rencontré sur le territoire intercommunal est donc à majorité individuel. La population est essentiellement permanente.

La population est en constante augmentation en raison de la proximité de l'agglomération nantaise et du développement de ses franges périphériques. De nouveaux quartiers pavillonnaires sont régulièrement créés dans toutes les communes pour accueillir une population de plus en plus citadine.

¹ Les données recensement INSEE 2009 valables au 1^{er} janvier 2011

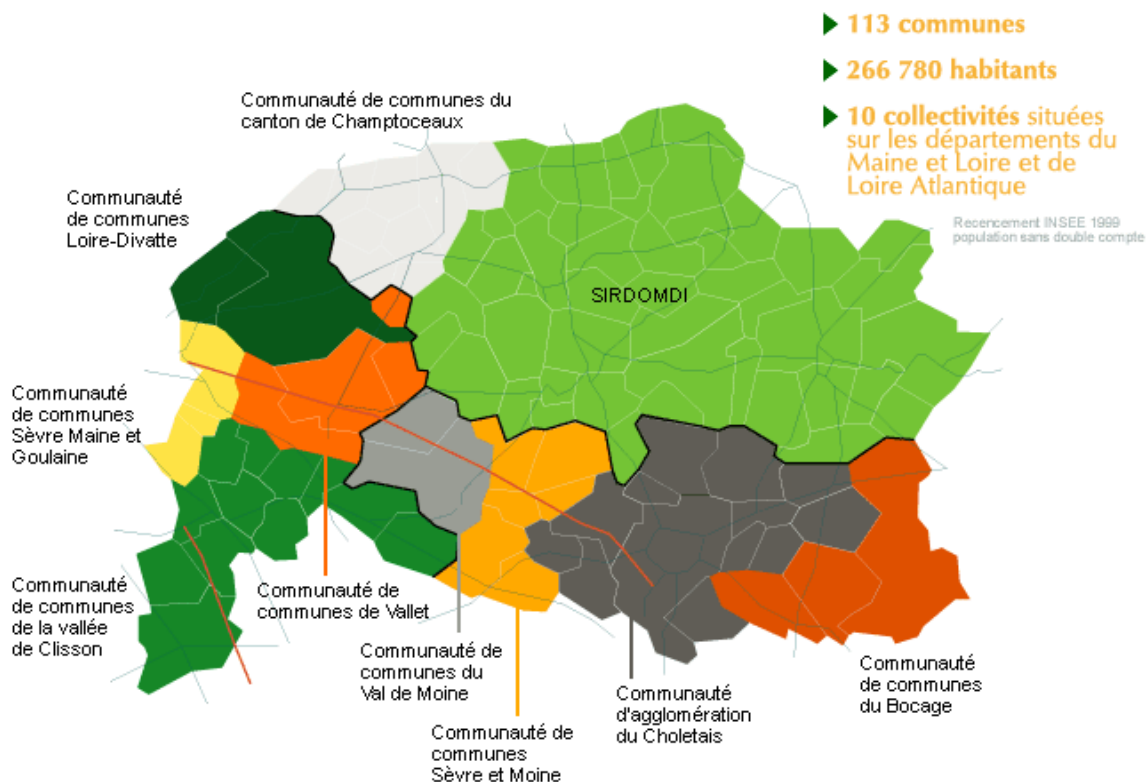
Remarque : Les calculs de ratio de ce rapport sont calculés sur une base de population issu de référentiel SINOE (ADEME) soit 24369 habitants.

1.2 – Compétences exercées

La CCLD assure la globalité de la compétence « collecte & traitement » comprenant les opérations de collecte, transport, tri, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Depuis 2004, la CCLD adhère à un syndicat chargé de travailler sur la problématique du traitement. Initialement Syndicat d'études, le SMEVED a été transformé le 12 août 2005 en un Syndicat Mixte de travaux, Valor3E.

Ce syndicat s'étend sur 2 départements (Maine et Loire et Loire-Atlantique) :



Valor3E est chargé de réaliser des équipements nécessaires à la mise en œuvre d'une filière globale de traitement des déchets ménagers et assimilés. En 2005, trois équipements ont été retenus :

- une unité de tri mécano-biologique dans le Vignoble
- une unité de tri mécano-biologique dans les Mauges
- une unité de valorisation énergétique dans le Choletais

En 2006, Valor3E s'est attaché à rechercher les sites potentiels d'accueil de ces unités de traitement.

En 2009, la compétence « traitement des ordures ménagères résiduelles » a été transférée au syndicat. Bien que les unités de tri mécano-biologique ne soient pas opérationnelles.

Pour plus d'information sur ce syndicat nous vous invitons à lire le rapport annuel accessible sur demande ou sur leur site internet : www.valor3e.fr

2 – Organisation du service public de collecte des déchets

2.1 – présentation générale

La collecte des déchets s'organise autour de trois services :

- a) la collecte en porte à porte :
 - pour les ordures ménagères résiduelles
 - pour les emballages légers recyclables
- b) la collecte en apport volontaire :
 - pour le verre
 - pour les journaux-magazines
- c) la collecte en déchèteries :
 - pour les déchets encombrants
 - pour les déchets dangereux des ménages

2.2 – Collecte des déchets provenant des ménages

2.2.1 - Collecte des ordures ménagères résiduelles

- Organisation de la collecte

Modalités de collecte	<p>Collecte 1 fois par semaine, dans les bourgs des communes et collecte une fois tous les 15 jours pour le reste du territoire.</p> <p>Les usagers sont collectés principalement en bacs individuels à l'exception des habitats collectifs et de deux villages de la CCLD</p> <p>La distribution des bacs pour les particuliers et les professionnels est assurée par la CCLD d'après une grille de dotation.</p> <p>Benne bi-compartmentée d'un PTAC de 26T et équipée de lève-conteneurs automatique.</p> <p>Equipes de travail: un chauffeur et un ripeur. Quatre salariés de l'entreprise VEOLIA PROPLETE sont affectés à la collecte sur le territoire.</p> <p>Un règlement de service de la collecte a été élaboré et adopté au Conseil Communautaire du 24 avril 2002. Il a été adapté à la mise en place de la redevance incitative et voté le 27 juin dernier.</p>
Moyens	<ul style="list-style-type: none">- 3523.76 tonnes collectées, soit 144.60 kg/hab./an- 83 343 km parcourus
Spécificité	<p>Le circuit de l'année 2011 a été retravaillé avec la mise en place de la redevance incitative qui est en phase blanche en 2011.</p>

2.2.2 – Collecte sélective

▪ Organisation de la collecte sélective des emballages légers recyclables

Déchets concernés	La catégorie « emballages légers recyclables » comprend les boîtes métalliques (acier et aluminium), les bouteilles et flacons en plastique, les cartonnettes et les briques alimentaires.
Modalités de collecte	Les emballages légers recyclables sont collectés en sacs jaunes translucides : <ul style="list-style-type: none">- soit en porte à porte pour les usagers collectés en conteneur individuel pour les déchets humides ;- soit en bacs collectifs pour les usagers desservis par un bac de regroupement pour les déchets humides et les professionnels. Les emballages ménagers sont collectés en même temps que les déchets humides grâce à l'utilisation d'une benne bi-compartmentée.
Tonnages 2011	361.14 tonnes, soit 14.82 kg/hab./an.

▪ Organisation de la collecte des Points d'Apport Volontaire (PAV)

Déchets concernés	Colonnes à bandeau vert : bouteilles, pots et bocaux en verre. Colonnes à bandeau bleu : papiers, publicités, journaux et magazines.
Moyens	Le vidage des colonnes est assuré au moyen de véhicules équipés d'une grue télescopique, d'une pince et d'un conteneur de stockage. L'entretien des abords des Points Recyclage est assuré par les services techniques de chaque commune.
Modes de collecte	Les colonnes sont de type SNN « Eco-Bois » d'une capacité de 4 m ³ . Les colonnes à verre ont la particularité d'être insonorisées afin de limiter les nuisances sonores. Descriptif du parc : 50 Points Recyclage (105 colonnes), soit près de 1 Points Recyclage pour 460 habitants.
Tonnages 2011	Verre : 584.04 tonnes, soit 23.97 kg/hab./an Journaux/magazines : 600.10 tonnes, soit 24.63 kg/hab./an

LA CHAPELLE BASSE MER

- ✓ 5197 habitants
- ✓ Collecte hebdomadaire le jeudi et bimensuelle les lundis semaine impaire
- ✓ Conteneurs individuels sauf un village
- ✓ 2195 bacs en place au 31/12/11, soit 375.96 m3.
- ✓ 11 Points Recyclage •

SAINT JULIEN DE CONCELLES

- ✓ 6826 habitants
- ✓ Collecte hebdomadaire le mardi et bimensuelle les lundis des semaines paires
- ✓ Conteneurs individuels
- ✓ 2836 bacs en place au 31/12/11, soit 499.37 m3.
- ✓ 13 Points Recyclage •

LE LANDREAU

- ✓ 2970 habitants
- ✓ Collecte hebdomadaire le vendredi et bimensuelle les jeudis semaine impaire
- ✓ Conteneurs individuels sauf un village
- ✓ 1135 bacs en place au 31/12/11, soit 188.98 m3.
- ✓ 8 Points Recyclage •

BARBECHAT

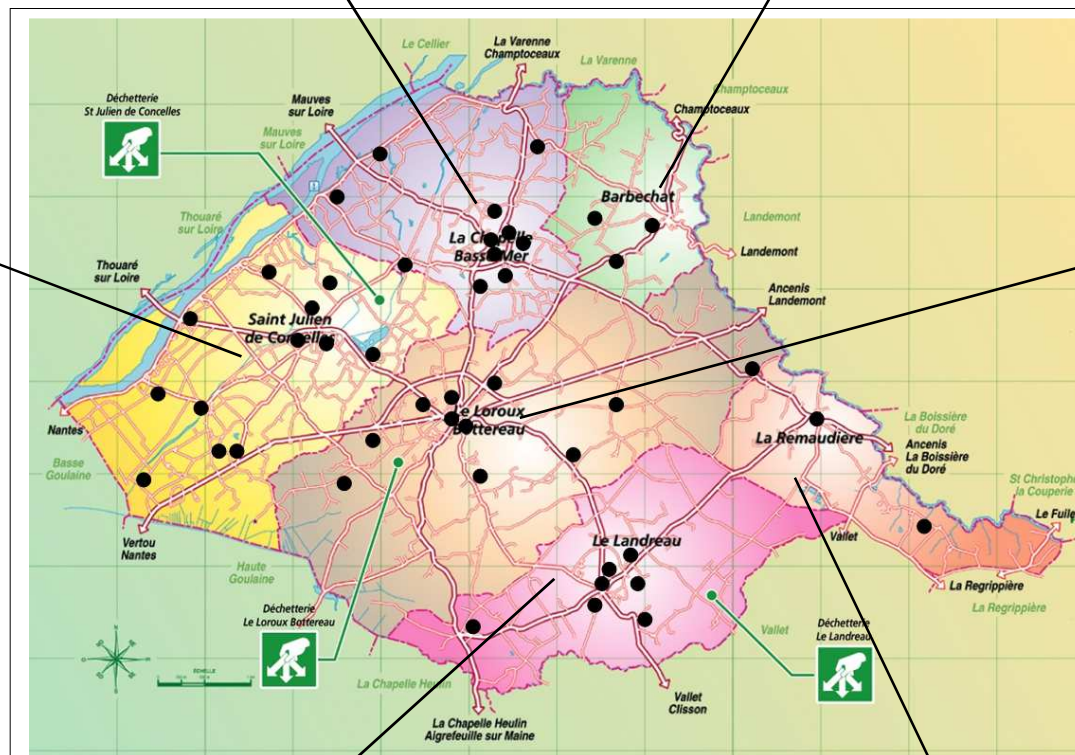
- ✓ 1282 habitants
- ✓ Collecte hebdomadaire le vendredi et bimensuelle les jeudis semaine paire.
- ✓ Conteneurs individuels et collectifs
- ✓ 506 bacs en place au 31/12/11, soit 85.59 m3.
- ✓ 3 Points Recyclage •

LE LOROUX BOTTEREAU

- ✓ 6 955 habitants
- ✓ Collecte hebdomadaire les mercredis et bimensuelle les mardis des semaines paires et impaires en fonction des secteurs.
- ✓ Conteneurs individuels et collectif (habitat vertical)
- ✓ 3039 bacs en place au 31/12/11, soit 531.86 m3.
- ✓ 12 Points Recyclage •

LA REMAUDIERE

- ✓ 1139 habitants
- ✓ Collecte hebdomadaire le vendredi et bimensuelle les jeudis semaine paire
- ✓ Conteneurs individuels
- ✓ 462 bacs en place au 31/12/11, soit 73.36 m3.
- ✓ 3 Points Recyclage •



LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE-DIVATTE

2.2.3 – Les déchèteries

▪ Organisation du service

Implantation des équipements

Trois déchèteries en exploitation. Implantation des déchèteries (*cf carte p6*) :

- déchèterie de St Julien de Concelles :

- lieu-dit « Les Plataines »
- en exploitation depuis 1994

- déchèterie du Loroux-Bottereau :

- lieu-dit « La Coraudière »
- en exploitation depuis 1996

- déchèterie du Landreau :

- lieu-dit « La Croix des Landes »
- en exploitation depuis 1998

Horaires d'ouverture

Les déchèteries sont ouvertes 65h / semaine, 6 jours sur 7 :

HORAIRE DES DECHETERIES			
	LE LANDREAU	LE LOROUX BOTTEREAU	ST JULIEN DE CONCELLES
Lundi	15h00 – 18h00	9h00 – 12h00	9h00 – 12h00 14h00 – 18h00
Mardi		9h00 – 12h00 14h00 – 18h00	
Mercredi			9h00 – 12h00 14h00 – 18h00
Jeudi		9h00 – 12h00 14h00 – 18h00	
Vendredi		9h00 – 12h00 14h00 – 18h00	9h00 – 12h00 14h00 – 18h00
Samedi	09h00 - 12h00	9h00 – 12h00 14h00 – 18h00	9h00 – 12h00 14h00 – 18h00

En hiver les sites du Landreau et du Loroux-Bottereau ferment à 17h00.

Déchets acceptés

✓ Collecte permanente :

- Cartons
- Bidons en plastique
- Ferraille
- Déchets verts
- Bois (Le Loroux et St Julien)
- Huiles de vidange
- Piles
- Consommables informatiques
- Lampes à basse consommation
- Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques DEEE (depuis déc. 2007 au Loroux et St Julien)
- Déchets Dangereux des Ménages DDM (depuis le 1^{er} juillet 2008 en continu au Loroux)
- Journaux – Magazines
- Verre
- Gravats
- Tout-venant
- Huiles alimentaires (St Julien)
- Portables

✓ Collecte ponctuelle :

- Fibro-ciment et pneus

Modalités de fonctionnement**de**

Les modalités d'accès et de fonctionnement sont définies dans un règlement intérieur commun aux trois sites et affiché sur chacun d'eux.

Conditions d'accès :

Accès réservé aux personnes résidant sur les communes de la CCLD.

Accès limité - aux véhicules d'un PTAC < 3.5T

- à 2m³/semaine

Conditions particulières pour les professionnels.

Fréquentation des usagers**des**

Chaque année près de 98356 passages sont comptabilisés sur l'ensemble des sites, soit en moyenne 9.6 passages par foyer. Près de la moitié des apports sont pour la déchèterie du Loroux-bottereau

Les apports se répartissent entre les déchèteries du Loroux-Bottereau et celle de St Julien de Concelles :

Tonnages 2011

	Le Landreau	Le Loroux B.	St Julien de C.	Total
Déchets verts	147.48	1053.86	934.42	2135.76
Gravats	189.80	2644.86	851.66	3686.32
Tout-venant	106.5	759.6	654.88	1520.98
Cartons	13.13	137.5	120.82	271.45
Journaux	-	-	142.04	142.04
Verre	45.28	220.20	221.97	487.45
Bois	38.86	370.92	283.26	693.04
Ferraille	7.44	153.96	1.90	163.30
Fibro-ciment	-	6.72	-	6.72
DMS	-	29.98	-	29.98
DEEE		120.52	86.55	207.07
pneus		14.63		14.63
bidons plastique		2.78	0.72	3.5
Total	549.45	5377.60	3203.95	9356.20
Répartition des tonnages par site	6%	59%	35%	100%

2.2.4– Récapitulatif des tonnages collectés

	Tonnages 2011	Rappel tonnages 2010	Variation 2010/2011	Variation tonnages 2002/2011	Ratio 2011 (kg/hab./an)	Ratio ADEME 2009 (kg/hab./an)
Ordures ménagères	3 523,76	4 166,92	-15,43%	-21,27%	145	299
Emballages ménagers	361,14	297,06	21,57%	42,55%	15	45,9
Journaux	742,14	706,57	5,03%	36,45%	30	
Verre	1 071,49	998,58	7,30%	20,63%	44	29
Cartons	271,45	261,86	3,66%	77,48%	358	184
Tout-venant	1 520,98	1 335,96	13,85%	3,54%		
Bois	693,04	669,38	3,53%			
Pneumatiques	18,13					
DMS (+fibro)	36,70	32,45	13,11%	307,81%		
Déchets verts	2 135,76	2 069,24	3,21%	3,93%		
Gravats	3 686,32	2 413,20	52,76%	239,13%		
Ferraille	163,30	138,84	17,62%	-56,57%		
DEEE	207,07	246,88	-16,13%			
TOTAL	14 431,28	13 336,94	8,21%	+27,59%		

2.3 – Compostage individuel

L'opération de promotion de compostage individuel a été reconduite en 2011. Elle a concerné 517 foyers. Les composteurs sont distribués au cours de réunion d'information donnée par la CCLD. En 2011, 517 foyers ont retirés un composteur. Depuis 2005, 2776 composteurs ont été distribués. Ainsi sur la CCLD, 28% des foyers sont équipés en composteurs

2.4 – Déchets ne provenant pas des ménages mais pris en charge par le service public

Il s'agit des déchets des artisans, des commerçants, des activités industrielles, des services ou des administrations assimilables aux déchets ménagers, pris en charge par le service public :

- soit au moyen de la collecte conteneurisée des déchets assimilés aux déchets ménagers,
- soit au moyen des déchèteries intercommunales.

2.4.1 – Collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers

Les déchets des professionnels assimilables aux déchets ménagers sont collectés dans le cadre du service public, selon la même organisation que pour les particuliers : fréquence et jour de collecte, conteneurisation des déchets, consignes de tri...

Cependant certains établissements spécifiques sont collectés deux fois par semaine toute l'année ou en période estivale. Ce sont notamment les établissements de soins (hôpital, maison de

retraite), les établissements scolaires importants (collèges, lycées), les salles municipales, quelques restaurateurs et le camping.

Une redevance spéciale (RS) a été mise en place au 1^{er} janvier 2004 selon les modalités d'application suivantes :

- pour tous les établissements ne payant pas de TEOM, le service est financé par la RS ;
- pour les établissements payant une TEOM et disposant d'un bac d'un volume inférieur à 340 litres, le service est financé par la TEOM uniquement ;
- pour les établissements payant une TEOM et disposant d'un bac d'au moins 340 litres, le service est alors financé par la TEOM et la RS si le montant de la TEOM ne couvre pas les coûts du service rendu.

En 2011, ce service compte 129 producteurs (195 adresses de collecte).

2.4.2 – Accès des professionnels en déchèterie

Des nouvelles conditions spécifiques, inscrites dans le règlement intérieur des sites, régissent l'accès des professionnels aux déchèteries intercommunales depuis le 1^{er} janvier 2004 :

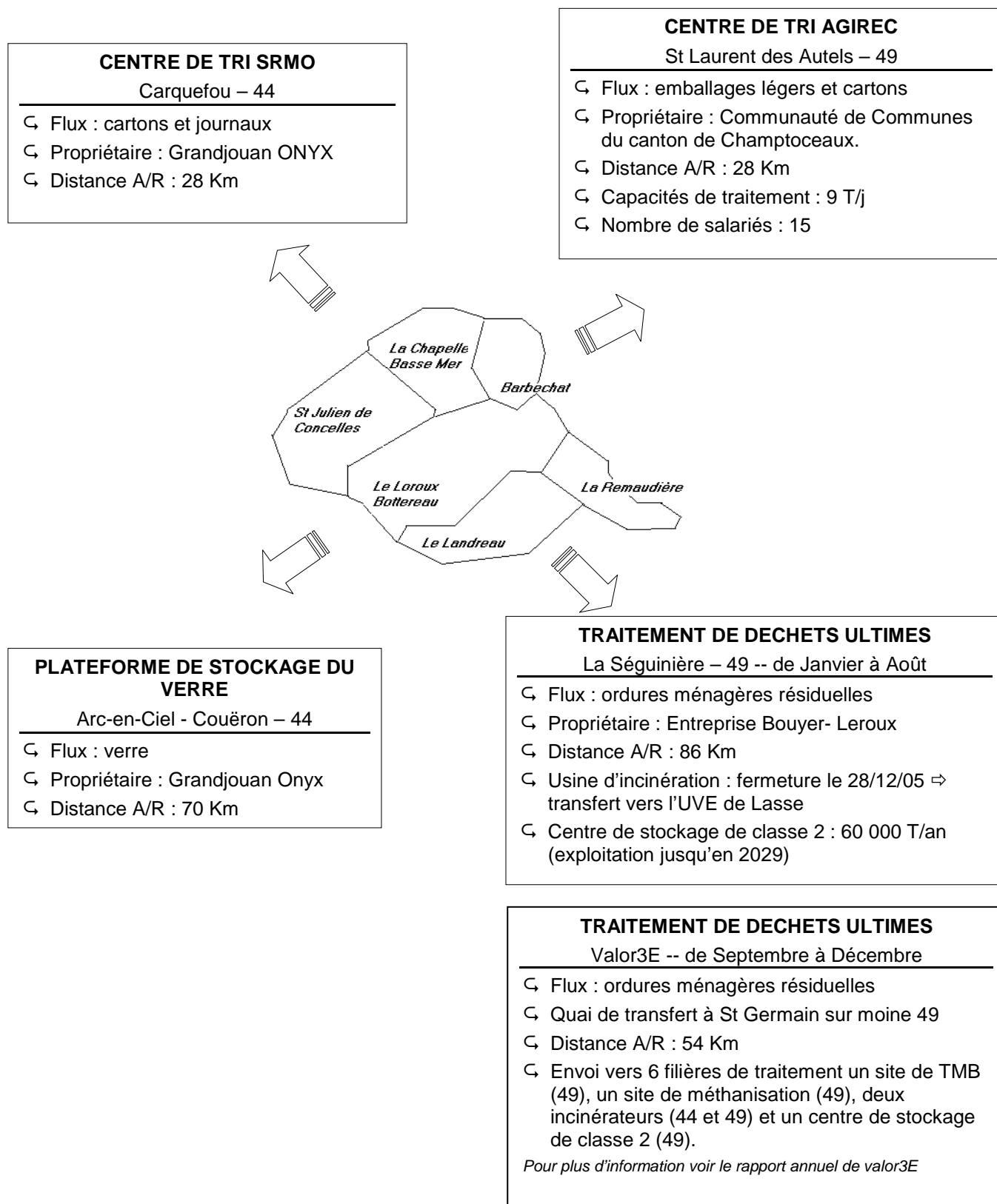
- pour accéder aux équipements, les professionnels doivent présenter un macaron d'accès justifiant que le siège de l'entreprise se situe sur le territoire de la CCLD,
- pour les dépôts de gravats, tout-venant, bois et déchets verts, les professionnels doivent se munir d'une carte d'une valeur de 100 € (50 unités). Au fur et à mesure de leurs dépôts les unités sont défalquées selon les tarifs en vigueur.

En 2011 : 16 entreprises se sont inscrites, 22 ont renouvelées leurs cartes, 23 macarons ont été délivrés ainsi que 52 cartes.

Depuis la mise en place de ce dispositif, 353 professionnels ont été recensés, 525 macarons et 792 cartes de dépôts retirés.

3 – Organisation du service public de traitement des déchets

3.1 – Localisation des unités de traitement (hors encombrants et toxiques des déchèteries)



3.2 - Nature des traitements et valorisation (hors encombrants et toxiques des déchèteries)

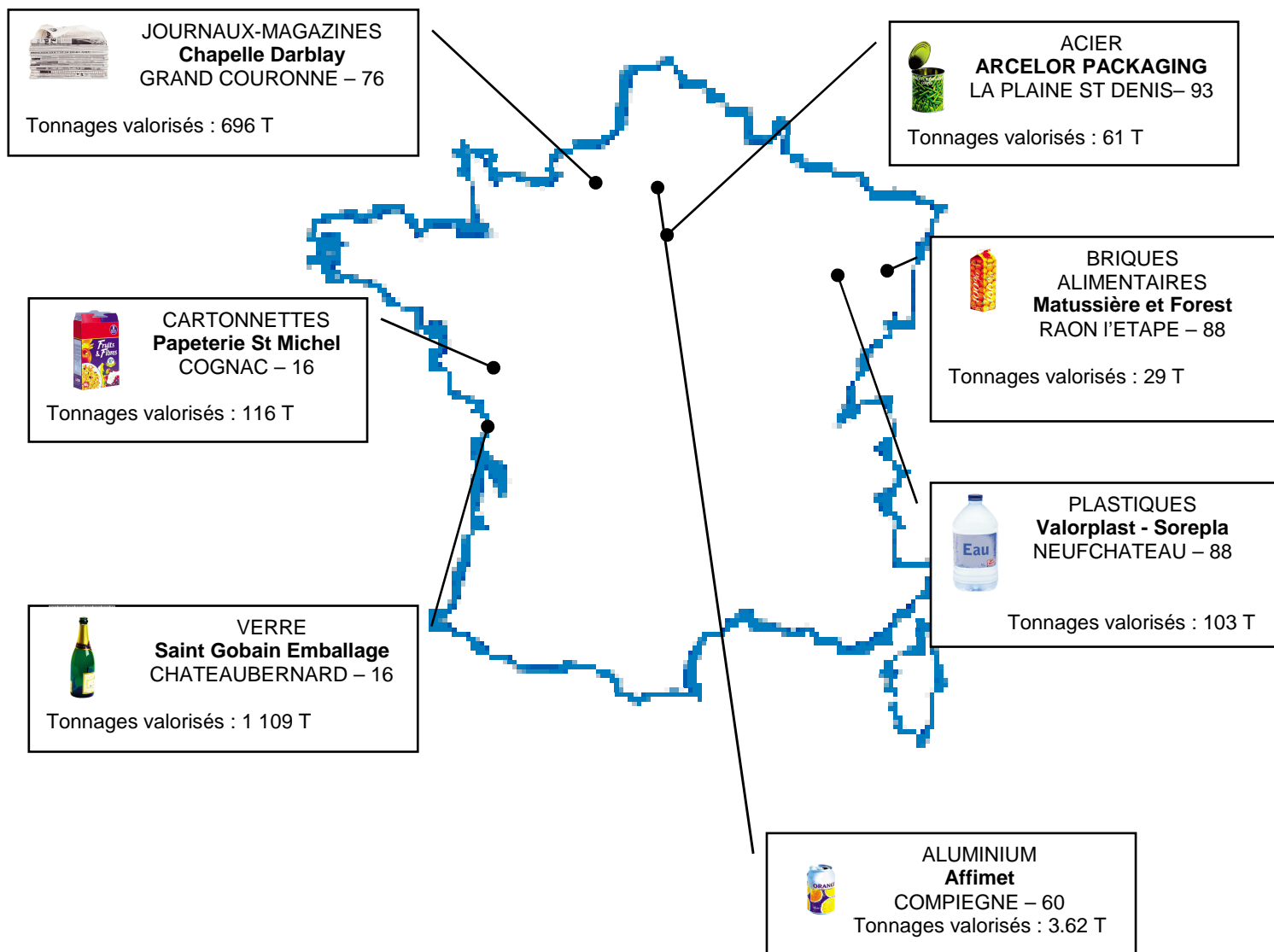
3.2.1 – Nature des traitements

Unité de traitement	Déchets traités	Caractéristiques	Tonnages 2011 entrant sur l'unité	Transfert des matériaux
Centre de tri AGIREC Saint Laurent des Autels – 49	Emballages légers (sacs jaunes)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tri manuel et mécanique ✓ Contenu moyen des sacs jaunes : <ul style="list-style-type: none"> • Acier : 16 % • Aluminium : 1 % • Bouteilles en plastique : 26 % • Briques alimentaires : 11% • Cartonnettes : 32 % • Erreurs de tri : 10.6 % • Poids des sacs jaunes : 3.5 % ✓ Mise en balles des matériaux conformément aux prescriptions techniques minimales figurant dans le contrat programme durée signé avec Eco-Emballages 	361.14 T	Acheminement des matériaux vers les filières de recyclage désignées pour une valorisation matière (cf détail page suivante)
Centre de tri SRMO Carquefou – 44	Journaux – magazines (PAV et déchèteries)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tri sommaire des journaux-Magazines et et chargement des camions à fond mouvant conformément aux prescriptions techniques minimales figurant dans le contrat signé avec l'industrie papetière Chapelle Darblay 	742.14 T	
Centre de tri SRMO Carquefou – 44	Cartons de déchèteries	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Provenance : cartons des déchèteries du Loroux B. et du Landreau et St Julien de Concelles. ✓ Mise en balle des cartons conformément aux prescriptions techniques minimales figurant dans le contrat signé avec Eco-Emballages. 	271.45 T	
Centre de stockage Arc-en-Ciel Coueron - 44	Verre (PAV et déchèteries)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pas de tri de verre ✓ Chargement des camions à fond mouvant conformément aux prescriptions techniques minimales figurant dans le contrat signé avec Eco-Emballages. 	1071.49 T	
Multi-filières	Ordures ménagères résiduelles		3523.76 T	

3.2.2 –Valorisation matière

Les déchets ménagers recyclables, une fois triés et conditionnés par nature de matériaux, sont expédiés vers leurs filières respectives, définies par le contrat signé avec la Société Eco-Emballages et Chapelle Darblay :

Destination finale : sites de recyclage



3.3 – Traitement des DECHETS des déchèteries

	Unité de traitement	Nature du traitement	Tonnages 2011
Déchets verts	Plate-forme de compostage – Ecosys - La Chapelle Basse Mer (44)	Valorisation organique (compostage) : Les déchets verts sont mélangés à d'autres déchets tels que des boues de station d'épuration. Le compost est utilisé en amendement organique par les agriculteurs locaux.	2136 T
Gravats	Carrières Charier DV – classe 3 - Le Cellier (44)	Valorisation par remblai	3686 T
Ferraille	Tri par matière et par catégorie sur le site de GDE – Montoir de Bretagne (44)	Valorisation matière Recyclage en aciéries en France ou à l'étranger. La ferraille peut notamment entrer dans la fabrication de pièces automobiles	163 T
Tout-venant	Centre de stockage de classe 2 - Bouyer-Leroux - La Séguinière (49)	Installation de stockage de déchets ultimes	1521 T
Bois	Arc-en-Ciel La cité Navale à Couëron (44)	Valorisation matière	693 T
Pneumatiques	Centre de traitement Astrull - Liré (49)	Valorisation matière ou énergétique	15 T
Huiles de vidange	Via la Sté SRRHU basée à St Herblain (44)	Valorisation énergétique ou régénération	13.6 T
Piles et accumulateurs	Via la Sté COREPILE	Valorisation matière ou énergétique des différents constituants Traitement par pyrométallurgie ou hydrométallurgie garanti par SCRELEC.	10 fûts soit 2.8 T
Déchets Dangereux des Ménages D.D.M.	Plate-forme de regroupement de LABO-SERVICES à Saint-Nazaire	Valorisation matière, énergétique ou régénération selon la nature des produits Après identification et tri des produits, ils sont transférés vers des unités de traitement habilitées, qui assurent la valorisation ou la destruction de chacun des produits par des procédés adaptés à leur toxicité propre.	30 T
Déchets d'Équipement Electriques et Electroniques (DEEE)	Plateforme de regroupement de ENVIE2e 44 à St Herblain (44) Pour les néons et accumulateurs : RECYLUM	Démantèlement, réparation, valorisation matière et énergétique	207 T 0.809 T
Cartouches d'encre, fax et photocopieurs	Collectors- Mornant (69)	Récupération des cartouches non endommagées et revente ou Démantèlement et valorisation matière et énergétique	
Capsules nespresso	Collectors- Mornant (69)	Valorisation matière et compostage	
Amiante lié	Carrières Charier DV – classe 3 - Le Cellier (44)	Installation de stockage de déchets inertes	7 T

B Les indicateurs financiers

4 – Les indicateurs financiers

4.1 – Modalités d'exploitation du service d'élimination

Service	Régie	Déléga-tion	Descriptif
Collecte des déchets ménagers et assimilés		X	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Marché de prestations de service sur appel d'offres ouvert en date du 1^{er} janvier 2011, passé en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics. ✓ Prestataires : Lot 1 « collecte des ordures ménagères et des emballages en porte à porte » : Veolia Propreté. Lot 2 « collecte des journaux et du verre en apport volontaire » : Veolia Propreté ✓ Durée du marché : du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015 (5 ans) Prolongation de deux ans possible.
Tri et traitement des déchets ménagers et assimilés (hors ordures ménagères)		X	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Marché de prestations de service sur appel d'offres ouvert en date du 1^{er} janvier 2010, passé en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics. ✓ Prestataires : Lot 1 « Tri et traitement des emballages ménagers recyclables » : Sirdomdi. Lot 2 « Conditionnement et évacuation des journaux et du verre » : Veolia Propreté. ✓ Durée du marché : du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013 (3 ans) Prolongation d'un an possible.
Gestion des déchèteries (gardiennage)	X		<p>3 agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 à temps plein ✓ 1 à temps non complet
Exploitation des déchèteries (Evacuation et traitement des matériaux)		X	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Marché de prestations de service sur appel d'offres ouvert passé en application des articles 33,58 et 60 du Code des Marchés Publics – Décomposition en 5 lots. ✓ Prestataires : Lot 1 « déchets verts » : Ecosys Lot 2 « déchets dangereux des ménages » : Labo-Services Lot 3 « ferraille » : Guy Dauphin Environnement Lot 4 « Gravats » : Charier DV Lot 5 « déchets multi-matériaux » : Grandjouan Onyx ✓ Durée du marché : 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2011 Une prolongation de quatre fois un trimestre a été réalisée jusqu'en juin 2012 conformément aux possibilités du marché.

4.2 - Bilan annuel

4.2.1 – Dépenses du service

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Complexe d'Accueil de Déchets	TOTAL
Dépenses fonctionnelles	196 475,18	9 508,92	104 117,22	122 082,01	31 132,26	463 315,58
Dépenses techniques	751 041,93	4 316,18	103 783,00	467 623,74	-	1 326 764,85
Dépenses en euro HT	1 337 921,96	40 124,31	451 304,80	620 002,76	32 204,17	2 481 557,99

4.2.2 – Modalités de financement

Les dépenses liées la gestion des ordures ménagères et des déchets issus de la collecte sélective sont financées par :

- Les ventes de produits et d'énergie, de matériaux
- Les soutiens versés par Eco-Emballages (soutien à la tonne triée, soutien à la communication et ambassadeur de tri), Eco-Folio, OCAD3E...
- Les subventions et aides à l'emploi
- d'une part,

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Complexe d'Accueil de Déchets	TOTAL
Recettes issus des ventes	2 825,00	9 830,32	121 548,21	27 984,00	-	162 187,53
Soutiens	-	4 773,00	104 737,52	17 211,00	-	126 721,52
Aides	4 994,10	-	-	2 707,59	-	7 701,69
Recettes en euro HT sans contribution	7 819,10	14 603,32	226 285,73	47 902,59	-	296 610,74

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
- La redevance spéciale
- Le Fond de Compensation de TVA.

d'autre part.

▪ Les soutiens Eco-Emballages, Eco-folio et la vente des matériaux

Ces recettes sont perçues grâce à la mise en place du tri des déchets et sont proportionnelles aux quantités de matériaux triées et valorisées. Elles dépendent donc directement du geste de tri des habitants : plus ils trient, plus les recettes sont importantes.

En 2011, le montant s'élève à 296 610.74 €, soit près de 12.17 €HT/hab.

▪ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La TEOM bénéficie d'un taux unique sur l'ensemble du territoire de la CCLD de 12.32% en 2011 (12.32% en 2010). Les écarts de La Remaudière collectés une fois tous les quinze jours sont toutefois soumis à un taux réduit de 10.17%.

En 2011, les recettes de TEOM perçues s'élèvent à 1 825 188 € soit 74.90 € TTC/hab.

▪ Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Les artisans, commerçants et industriels pouvant justifier de la non utilisation du service public d'élimination des déchets (collecte, déchèteries et Points Recyclage) et attestant par un contrat passé avec une société privée qu'ils satisfont aux obligations de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, peuvent être exonérés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Cette liste est révisée annuellement avant le 15 octobre par le Conseil Communautaire pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

En 2011, 41 entreprises ont bénéficié de cette exonération.

▪ La redevance spéciale (RS)

Le montant de la redevance spéciale, qui tient compte des coûts réels du service, est calculé à partir des coûts unitaires suivants :

	Tarifs 2011	
Coût de mise à disposition des bacs (idem 2004)	Bac 120 L = 3,17 €	Bac 180 L = 3,77 €
	Bac 240 L = 4,30 €	Bac 340 L = 8,53 €
	Bac 500 L = 20,80 €	Bac 750 L = 22,89 €
Coût de collecte	13.95 €/m ³ collecté pour la 1 ^{ère} collecte hebdomadaire	
	15.34 €/m ³ collecté pour la 2 ^{ème} collecte	
Coût de traitement	11.30 €/m ³ collecté	
Frais de gestion	30 € / an / usager	

Pour 2011, cette recette s'élève à 177 903€.

▪ La contribution spécifique

En 2011, la tarification pour les dépôts de tout-venant, bois, gravats et déchets verts est la suivante :

- de 0 à ½ m³ de tout-venant et gravats 5 unités, soit 10€
- de 0 à ½ m³ de déchets verts et bois 2 unités, soit 4€

Les autres matériaux sont repris gratuitement s'ils sont convenablement triés.

Cette recette s'élève à 4500 €.

4.2.3 – Bilan financier du service

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Complexe d'Accueil de Déchets	TOTAL
Coût du service HT	1 330 102,86	25 520,99	225 019,07	572 100,17	32 204,17	2 184 947,25
Coût du service TTC	1 462 771,17	30 352,30	254 406,09	618 696,70	50 823,59	2 417 049,85
Contribution des usagers	1 296 194,25	33 928,19	364 798,73	508 806,35	36 865,52	2 240 593,03

Précisions :

Cette analyse des coûts a été réalisée sur la base de la méthode Compta-coût de l'ADEME. Elle intègre des amortissements qui ne sont pas ceux réellement exécutés sur cette période budgétaire. Les amortissements pris en compte ici sont d'une durée plus courte. Cela explique que la contribution des usagers ne finance pas en totalité des dépenses du service alors que ce n'est pas le cas si l'on reprend le bilan comptable de l'année 2011.

1 – Présentation générale du service

▪ Le territoire concerné

La Communauté de Communes Loire-Divatte (CCLD) est un établissement public de coopération intercommunale regroupant 6 communes et près de 24 369 habitants.

Dès sa création en 1968, cette intercommunalité s'est vu attribuer la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés à l'exception de la gestion des déchèteries, compétence transférée au 1er janvier 2002.

▪ La compétence

La CCLD exerce la globalité de la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés à savoir **la collecte, le tri, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés**.

Les évolutions récentes en matière de déchets (mise en place de la collecte sélective, création des déchèteries...) ont entraîné la création d'un **pôle Environnement** au sein de la CCLD depuis 2001 assurant ainsi la mise en œuvre de cette compétence. Ce pôle a été divisé en deux parties en 2008 : Service Déchets et Service SPANC. Puis recréer durant l'année 2011.

La **Commission Environnement**, composée de 7 élus (1 par commune + 1 Président), participe à la définition de la politique et des objectifs généraux poursuivis par l'intercommunalité en matière d'organisation du service public d'élimination des déchets.

Notamment les objectifs et perspectives concernent :

- le développement d'un service public de qualité aux usagers,
- le développement de nouvelles filières de valorisation de déchets,
- la mise en œuvre d'une politique de sensibilisation et de prévention,
- une démarche d'optimisation du service public et de maîtrise des coûts,
- la volonté de rationaliser la gestion des déchets,
- le développement et la pérennisation de la filière traitement.

Le **service Déchets**, composé de 7 agents, assure la mise en œuvre des décisions de la Commission de même qu'il s'emploie à suivre et à gérer :

- les contrats de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés avec les prestataires,
- les conventions mises en place avec les partenaires,
- le réseau des trois déchèteries intercommunales et les contrats d'exploitation,
- les relations avec les usagers du service (communication, actions pédagogiques auprès des scolaires, suivi des réclamations,...).

▪ Les équipements en place

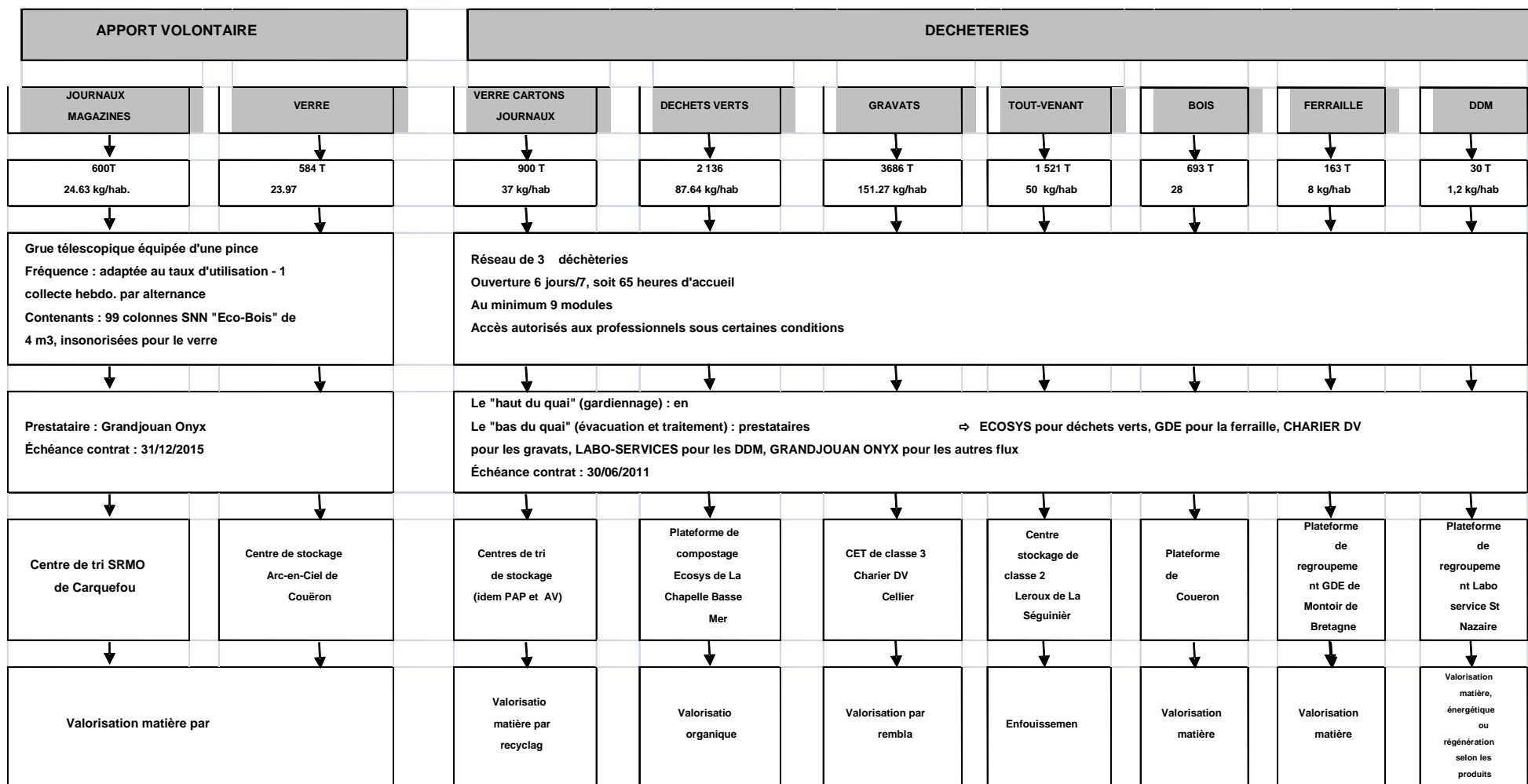
Pour exercer sa compétence, la CCLD dispose en propre des équipements suivants :

- un parc de 10 173 conteneurs pour la collecte des déchets humides,
- un parc de 99 colonnes pour la collecte au niveau des points d'apport volontaire,
- un parc de 10 bennes 30 m³, 15 m³ et 1 compacteur pour la collecte en déchèteries,
- un réseau de trois déchèteries implantées sur les communes du Landreau, du Loroux- Bottereau et de Saint Julien de Concelles.

Elle utilise également d'autres installations qui ne lui appartiennent pas :

- 6 filières de traitement pour les déchets ultimes géré par le Syndicat VALOR3E et par des prestataires de services dans les départements 49 et 44.
- le centre de tri des emballages ménagers géré par AGIREC à Saint Laurent des Autels (49)
- le centre de tri des journaux et des cartons géré par SRMO à Carquefou (44)
- La plateforme de broyage de bois de Grandjouan Onyx, située à Couëron (44)
- la plateforme de stockage du verre de Grandjouan Onyx, située à Couëron (44)
- la plateforme de compostage de déchets verts d'Ecosys à la Chapelle Basse Mer (44)
- les installations de stockage de déchets inertes (classe 3) de charier DV au Cellier (44)

▪ Synoptique des flux de gestion des déchets



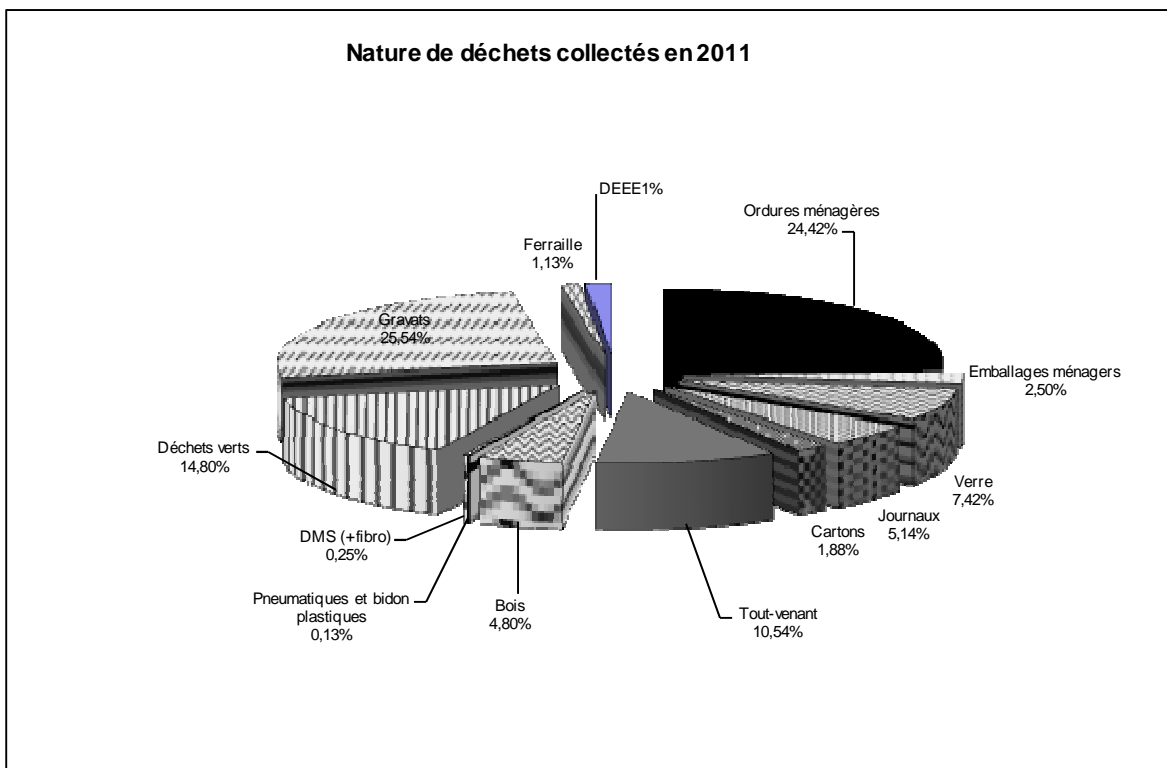
2 – Les évènements marquants de l'année 2011

- L'année 2011 a été marquée par la mise en place de la redevance incitative. L'année 2011 servant d'année blanche.
 - ✓ Les usagers ont reçu un nouveau bac pucé fin 2010. L'année 2011 a permis de tester :
 - les nouvelles tournées mises en place,
 - le matériel de détection des puces,
 - les puces,
 - le logiciel informatique de gestion des usagers,
 - L'organisation de livraison de bacs et de la gestion des redevables
 - ✓ Le service a aussi testé une grille tarifaire et lancé une facturation simulée en fin d'année en mesurant les répercussions de la mise en place de la redevance sur les tonnages de déchets collectés
- Le Complexe d'Accueil de Déchets (CAD)
 - ✓ L'équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée pour travailler sur le CAD. La présentation de l'avant-projet sommaire a eu lieu en décembre 2011.
 - ✓ Le bureau d'étude chargé de la constitution de dossier de demande d'autorisation a été missionné en juin 2011
- Communication :
 - ✓ Sensibilisation des usagers à la redevance incitative via les journaux et des réunions publiques.
 - ✓ Sensibilisation des scolaires sur le compostage individuel et la collecte sélective avec l'association Toubitri
 - ✓ Articles d'information dans les bulletins communaux et intercommunaux et la presse locale
- Agents :
 - ✓ Un agent employé en CUI CAE pour le suivi et la gestion des redevables et les déchèteries
 - ✓ Réintégration du SPANC au sein du service déchets
 - ✓ Déménagement du service Environnement

3 – Les principaux indicateurs

- Production de déchets en 2010

Ce sont près de 13778 tonnes qui ont été éliminées sur la CCLD, dont 8 029 tonnes en provenance des déchèteries (58 %) :

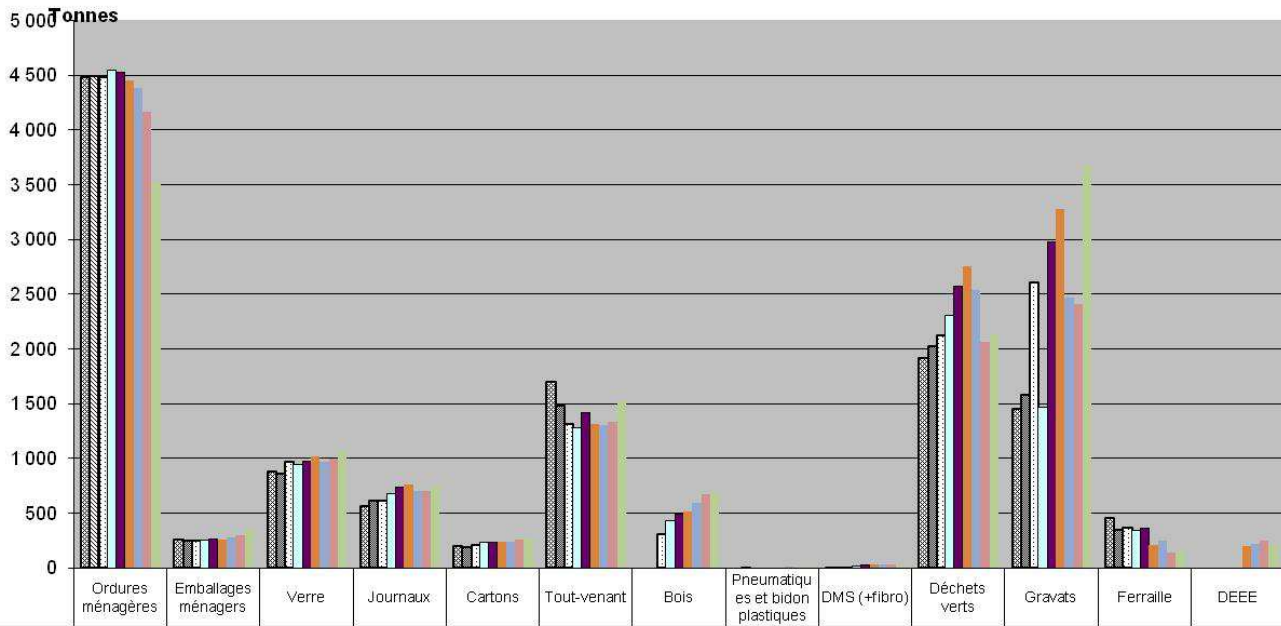


Le tonnage total collecté en 2011 connaît une hausse de 4.01% par rapport à l'exercice précédent :

	Tonnages 2011	Rappel tonnages 2010	Variation 2010/2011	Variation tonnages 2002/2011	Ratio 2011 (kg/hab/an)	Ratio ADEME 2009 (kg/hab/an)
Ordures ménagères	3 523,76	4 166,92	-15,43%	-21,27%	145	299
Emballages ménagers	361,14	297,06	21,57%	42,55%	15	45,9
Journaux	742,14	706,57	5,03%	36,45%	30	
Verre	1 071,49	998,58	7,30%	20,63%	44	29
Cartons	271,45	261,86	3,66%	77,48%	358	184
Tout-venant	1 520,98	1 335,96	13,85%	3,54%		
Bois	693,04	669,38	3,53%			
Pneumatiques	18,13					
DMS (+fibro)	36,70	32,45	13,11%	307,81%		
Déchets verts	2 135,76	2 069,24	3,21%	3,93%		
Gravats	3 686,32	2 413,20	52,76%	239,13%		
Ferraille	163,30	138,84	17,62%	-56,57%		
Dées	207,07	246,88	-16,13%			
TOTAL	14 431,28	13 336,94	8,21%	+27,59%		

▪ Evolution des tonnages depuis 2003

Evolution des tonnages par déchets



	Ordures ménagères	Emballages ménagers	Verre	Journaux	Cartons	Tout-venant	Bois	Pneumatiques et bidon plastiques	DMS (+fibro)	Déchets verts	Gravats	Ferraille	DEEE
■ Tonnages 2003	4 485,87	260,10	880,39	568,38	199,29	1 707,93	-	-	5,91	1 923,50	1 460,72	460,04	
■ Tonnages 2004	4 495,24	252,20	863,27	618,96	197,48	1 482,22	-	0,52	11,46	2 026,44	1 582,75	348,08	
■ Tonnages 2005	4 483,30	251,59	970,64	620,13	213,40	1 320,72	315,10	-	15,09	2 129,98	2 614,47	371,76	
■ Tonnages 2006	4 549,90	251,87	944,04	676,00	233,76	1 281,69	433,10	-	12,54	2 308,32	1 469,37	342,46	
■ Tonnages 2007	4 528,54	258,91	978,08	738,16	238,45	1 418,88	487,40	-	22,12	2 575,51	2 974,16	358,31	
■ Tonnages 2008	4 452,52	261,44	1 014,98	757,35	242,93	1 311,60	511,60	-	31,18	2 756,62	3 276,08	214,34	200,06
■ Tonnages 2009	4 384,48	280,01	967,46	703,54	240,91	1 306,48	593,56	4,64	34,39	2 540,72	2 470,52	251,68	220,85
■ Tonnages 2010	4 166,92	297,06	998,58	706,57	261,86	1 335,96	669,38	-	32,45	2 069,24	2 413,20	138,84	246,88
■ Tonnages 2011	3 523,76	361,14	1 071,49	742,14	271,45	1 520,98	693,04	18,13	36,70	2 135,76	3 686,32	163,30	207,07

✓ Ordures ménagères et recyclables secs :

Porte à porte et apport volontaire 2011 est marqué par une baisse significative des ordures ménagères due à la mise en place de la redevance incitative. La collecte des emballages a aussi été marquée par une augmentation de 17 %. Le verre et les papiers progressent également dans une moindre mesure. On constate ici un transfert des tonnages des ordures ménagères vers les déchets recyclables ce qui était souhaité au travers de la mise en place de la redevance. Ceci montre que tous les déchets recyclables ne l'étaient pas jusqu'à présent.

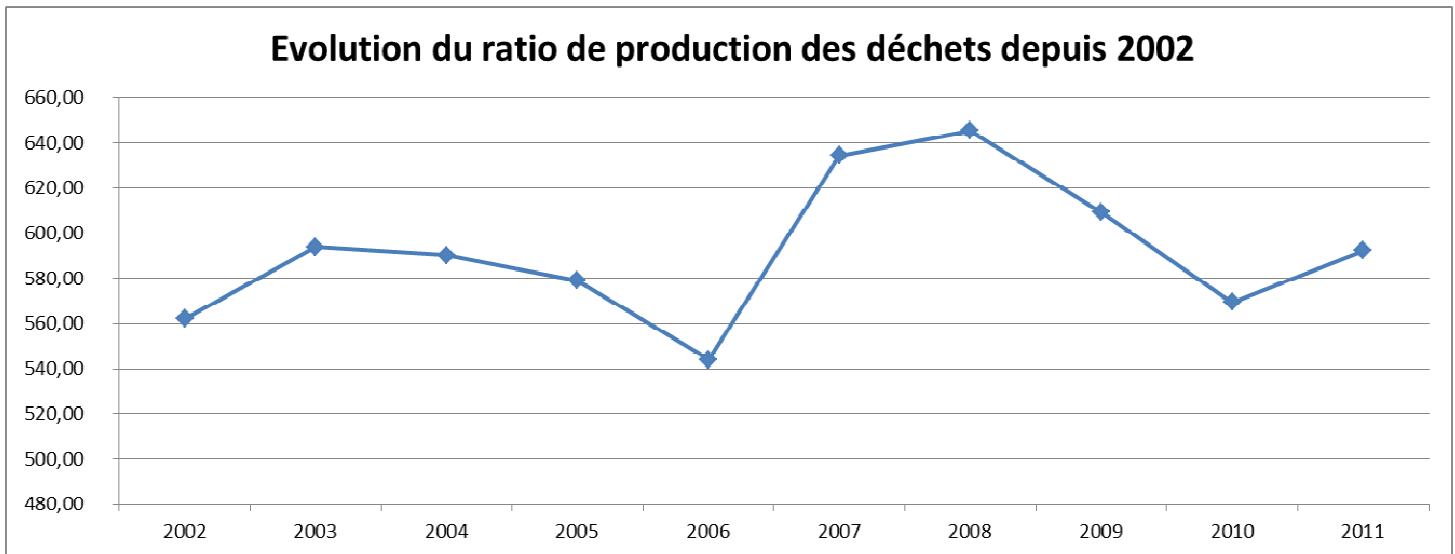
✓ Déchèteries :

Nous constatons une augmentation considérable des apports de gravats. Une augmentation contenue mais nette du tout-venant marque aussi un transfert des déchets de la poubelle ordures ménagères vers les déchèteries. Ce transfert est constaté aussi sur les tonnages de bois et carton qui progressent.

Les tonnages de ferraille sont en chute libre et les DEEE amorcent aussi une baisse. Celle-ci s'explique par les pillages des déchèteries qui s'accroissent fin 2011.

▪ Evolution des ratios depuis 2002

En 2011, chaque habitant de la CCLD a produit en moyenne 592 kg de déchets gravats compris et 441 kg/hab./an sans le gravats:



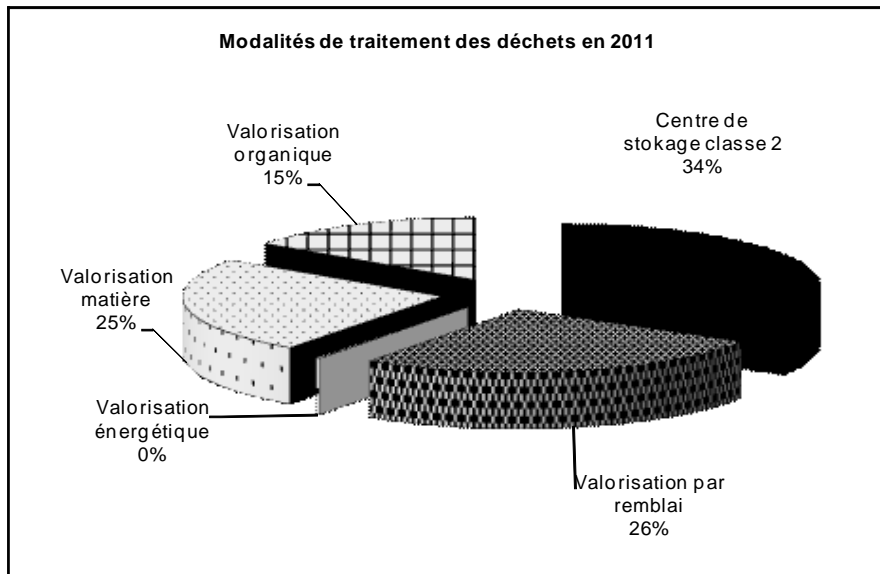
Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ratio Collecte sélective (y compris carton, verre et journaux des déchèteries)	91,35	94,82	96,00	89,45	91,63	96,32	99,07	95,38	96,62	100,38
Ratio Ordures ménagères	222,40	222,90	223,37	195,09	197,99	197,06	193,75	190,79	177,83	144,60
Ratio Déchèteries	248,25	276,18	270,88	294,47	254,45	340,99	352,53	323,00	294,89	347,22
TOTAL kg/hab/an	562,00	593,89	590,24	579,01	544,06	634,37	645,34	609,17	569,34	592,20

Depuis 2002, la production moyenne de déchets a augmenté de 6%. Cette croissance est contenue par une baisse significative des Ordures ménagères de 35 %.

Les tonnages en déchèteries progressent de 40% par rapport à l'année 2002.

La collecte sélective poursuit son développement : + 33 % par rapport à l'année de mise en place (2000).

▪ Modalités de traitement des déchets

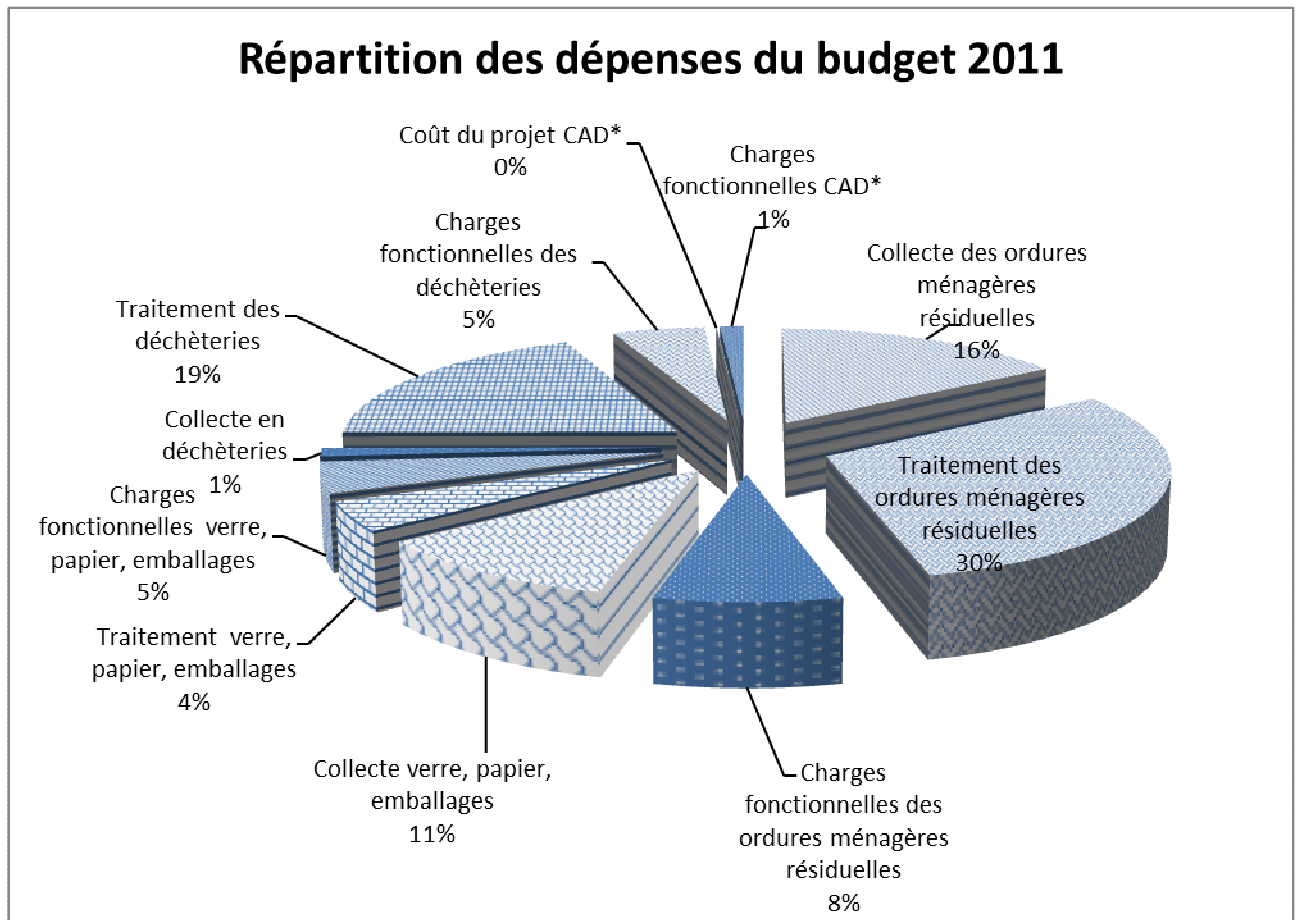


- ✓ 34 % des déchets sont destinés à l'enfouissement. 9 % représentent du tout-venant et des encombrants non valorisables et 25% concernent les ordures ménagères.
- ✓ 26 % sont des gravats utilisés en remblai dans des anciennes carrières.
- ✓ 0.21 % des déchets de déchèteries font l'objet d'une valorisation énergétique : l'énergie dégagée par l'incinération est récupérée pour produire de l'électricité et de la vapeur utilisée dans l'industrie.
- ✓ 25 % des tonnages collectés sont des matériaux recyclables. Il s'agit du verre, des emballages, des papiers, de la ferraille et du bois qui font l'objet d'une valorisation matière. Ils sont réutilisés pour fabriquer de nouveaux produits.
- ✓ 15 % des tonnages collectés sont des déchets verts destinés au compostage.

Pour la CCLD, la valorisation matière représente 40% des traitements des déchets collectés.

▪ Répartition des coûts

Les dépenses totales (fonctionnement et investissement) s'élèvent à 1 878 578.76 €, soit 81.74 €/hab., et se répartissent de la façon suivante :



*CAD : Complexe d'Accueil de Déchets

81% des dépenses de fonctionnement sont liées aux prestations de collecte, transport, tri et traitement des déchets.

4 - Conclusion

En 2011, la Communauté de Communes Loire-Divatte a confirmé ses engagements à gérer le problème des déchets, notamment :

- ✓ elle a renforcé sa volonté de réduire les déchets à la source avec la sensibilisation des habitants et des scolaires notamment en mettant en place de la redevance incitative,
- ✓ elle a confirmé sa détermination à trouver des solutions pour le traitement des déchets par son implication au sein de Valor3e et par son projet de Complexe d'Accueil de Déchets

L'année 2012 sera une année de concrétisation et de restructuration :

- ✓ La facturation réelle pour les usagers du service sera appliquée
- ✓ Les services devront s'adapter aux changements d'habitudes des usagers mais aussi aux nouvelles modalités de gestion de la base usagers et des réclamations suites aux facturations.
- ✓ Avancer sur les dossiers engagés, notamment préparer et valider l'avant-projet définitif du valider le projet de Complexe d'Accueil de Déchets et déposer le dossier d'autorisation d'exploiter et le permis de construire.